TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2025-012

OBJET : RECOURS A UN ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SOCIÉTÉ INGENIS CONSULTING - MISSION D'ÉLABORATION ET DE SUIVI D'UN MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION DANS LA VILLE DE TORCY

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de mars ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L2422-2 du code de la Commande Publique ;
Vu le Budget Primitif 2025 de la commune en cours d'élaboration ;
Considérant que la Ville de Torcy souhaite poursuivre sa politique de prévention et de sécurité publique à travers son système de vidéoprotection ;
Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance et la possibilité d'extension dudit système ;
Considérant que l'accompagnement souhaité par la collectivité concerne l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, le suivi de la consultation, l'analyse des offres et la présentation en commission ;
Vu la consultation lancée de gré à gré ;
Vu la proposition commerciale émanant du bureau d'études INGENIS CONSULTING ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : **D'ATTRIBUER** la mission d'élaboration et de suivi d'un marché de maintenance et d'extension du système de vidéoprotection de la Ville de Torcy, au bureau d'étude **INGENIS CONSULTING**, domicilié 24 Rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850) pour un montant de 2 920,00€ H.T. soit 3 504,00€ TTC, décomposé comme suit :

Phases	Profils intervenants	Jours d'intervention	Forfait journée	Coût (€)
Assistance à la consultation des entreprises				
Élaboration DCE	Expert	1.5	730	1 095.00
Suivi de la consultation		Offert		Offert
Analyse des offres		2		1 460.00
Présentation en commission		0.5		365.00
Total Général HT				**2 920.00**
Montant TVA (taux 20%)				**584.00**
TOTAL TTC				**3 504.00**

ARTICLE 2 : **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes au Budget Principal 2025 ;

ARTICLE 3 : La notification du marché signé vaudra ordre de service pour le bureau d'études.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 25 MARS 2025
et publié, affiché ou
notifié le 25 MARS 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU